



Un panorama du droit des mouvements illicites de capitaux

Actualité législative publié le **04/01/2025**, vu **126 fois**, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Cet article se propose d'analyser les enjeux juridiques de ces mouvements de capitaux, ainsi que leur portée.

Le droit des mouvements de capitaux illicites est un domaine qui touche à la régulation des flux financiers à l'échelle mondiale et s'inscrit dans un cadre législatif et international visant à prévenir la criminalité financière, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

1. Introduction au Droit des mouvements de capitaux illicites

Les mouvements de capitaux font référence aux transferts de fonds entre différentes entités économiques ou pays.

Lorsqu'ils sont licites, ces flux financiers soutiennent le commerce, les investissements et l'économie mondiale.

Toutefois, ils peuvent être liés à des activités criminelles telles que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale, et d'autres infractions économiques.

2. Les fondements juridiques internationaux

Plusieurs conventions et traités ont été adoptés pour harmoniser les efforts de lutte contre les flux financiers illicites. Parmi les plus importants figurent :

2.1. La Convention de Palerme (2000)

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (souvent appelée Convention de Palerme) établit des obligations pour les États en matière de prévention et de répression des crimes liés aux mouvements illicites de capitaux, tels que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cette convention impose aux pays signataires de mettre en place des mécanismes pour lutter contre les crimes transnationaux liés aux flux financiers.

2.2. La Convention de Varsovie (2005)

La Convention sur la cybercriminalité (ou Convention de Budapest) s'intéresse également aux mouvements de capitaux illicites, en particulier ceux réalisés via des moyens numériques et sur internet, qui échappent souvent aux contrôles traditionnels.

2.3. Les Recommandations du GAFI

Le Groupe d'Action Financière (GAFI), créé par l'OCDE, émet des recommandations qui visent à protéger le système financier international contre les mouvements de capitaux illicites.

Ces recommandations incluent des normes strictes sur la détection des flux financiers suspects, le contrôle des institutions financières et la coopération internationale.

3. Le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

Les mouvements de capitaux illicites sont souvent associés à des pratiques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, deux phénomènes étroitement liés aux flux financiers transnationaux.

3.1. Le Blanchiment d'Argent

Le blanchiment d'argent désigne le processus par lequel des fonds provenant d'activités criminelles (trafic de drogue, corruption, fraude) sont intégrés dans le système financier afin de dissimuler leur origine illicite.

Les systèmes bancaires, les entreprises de change, les sociétés offshore, et les transactions internationales sont souvent utilisés pour camoufler ces fonds.

Les États ont mis en place des mécanismes pour identifier et intercepter ces mouvements.

Par exemple, les institutions financières doivent signaler toute transaction suspecte et effectuer des vérifications sur l'origine des fonds via des processus dits de « due diligence ».

3.2. Le Financement du Terrorisme

Les autorités internationales ont renforcé les mécanismes de surveillance des transferts de fonds transfrontaliers, la réglementation des donateurs et la mise en place de listes de personnes et entités sanctionnées.

4. Les Instruments Législatifs Nationaux et Européens

4.1. Législation Nationale

Les États ont mis en place des législations internes pour réguler les flux financiers. En France, par exemple, la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, a instauré des mesures pour lutter contre le

blanchiment d'argent en obligeant les institutions financières à déclarer les transactions suspectes.

4.2. Législation Européenne

Au niveau européen, la Directive 2015/849 de l'Union européenne impose aux États membres d'adopter des règles strictes concernant les obligations de déclaration et de surveillance des flux financiers, en particulier ceux provenant de pays tiers.

La régulation européenne a aussi mis en place des instruments comme le "Règlement (UE) 2015/847", qui impose une traçabilité des paiements transfrontaliers, afin de garantir que les mouvements de capitaux sont légaux.

5. La Coopération Internationale dans la Lutte contre les Mouvements Illicites

5.1. L'Extradition et l'Assistance Judiciaire

L'extradition des criminels financiers et l'assistance judiciaire mutuelle sont des outils essentiels pour lutter contre les mouvements de capitaux illicites. Les pays ont conclu des accords bilatéraux ou multilatéraux permettant de poursuivre et de sanctionner les responsables de ces crimes.

5.2. Les Traités de Coopération Fiscale

Les conventions fiscales internationales, comme les accords bilatéraux de non-double imposition, sont également des instruments importants pour prévenir les transferts de capitaux vers des juridictions offshore, où la transparence financière est limitée.

5.3. Les Réseaux de Renseignement Financier

Le réseau des unités de renseignement financier (FIUs) permet aux États de partager des informations concernant des transactions financières suspectes. La coopération entre ces unités, souvent au sein du réseau Egmont, est fondamentale.

6. Les Défis et Perspectives

6.1. L'Utilisation des Cryptomonnaies

L'utilisation des cryptomonnaies, ces actifs numériques permettent des transferts de fonds anonymes ou pseudonymes, ce qui peut compliquer la traçabilité des flux financiers.